

"A LA POINTE-ENVIRONNEMENT"
ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE
29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES.

COPIE

Monsieur Le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance.
37 avenue Pierre Sémard.
06130 GRASSE

Cannes le 21 janvier 2006

Lettre R.A.R RA 0201 3579 2FR
OBJET: Absence de mise en conformité.
P.de C. n°006 029 2002 0058, MO 2 et MO 3
Construction de la S.C.I COR-AL angle Laty / Violet à Cannes

Monsieur Le Procureur de la République

Vous trouverez ci-joint une copie du courrier que nous adressons, ce jour, à Monsieur Le Député Maire de la ville de Cannes.

Il concerne le non-respect des règles d'urbanisme et la dénaturation des plans commis par le bénéficiaire des permis de construire dont vous avez déjà eu information.

La mise en conformité, demandée par le service Droits des Sols de la Mairie de Cannes le 27 septembre 2005 est un leurre qui renie les réalités.

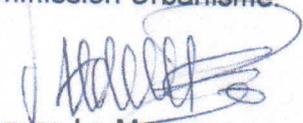
Vous pouvez en effet constater sur les documents ci-joints que le respect des plans remis à l'instruction pour la délivrance du dit permis de construire sont bien différents des travaux réalisés quand bien même seraient ils encore modifiés.

Pendant ce temps de tergiversations complaisantes, les travaux se poursuivent à une cadence accélérée sans que la commune de Cannes ne fasse valoir les articles L 480-2 et L 480-4 à l'encontre du promoteur pour qu'il arrête ses travaux tant qu'il n'aura pas mis sa construction en conformité, afin d'éviter de se retrouver devant le fait accompli d'un achèvement de travaux irréguliers.

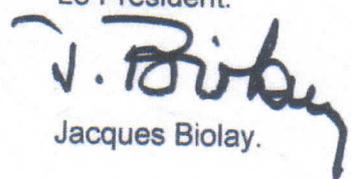
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête pour que cessent **les troubles manifestes à l'ordre public**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Procureur de la République, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Commission Urbanisme


Jacques Le Magueresse.

Le Président.


Jacques Biolay.

Pièce jointe :

-copie de notre courrier du 21 janvier 2006 à Monsieur Le Député Maire de Cannes.